

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue **le 03 décembre 2018 à 18 H 00**, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers, Anne-Marie Meyran, Mélanie Grenier, Robert LeBlanc, et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère Diane Imonti et le conseiller Raymond Martin sont absents.
La conseillère Diane Imonti assiste à la séance par vidéo-conférence.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance extraordinaire du 03 décembre 2018

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **RETIRÉ**- Entente intermunicipale pour force de frappe/ jour
4. Modification de clauses du projet de convention collective pour 2019
5. Date séance extraordinaire pour budget 2019
6. Nomination d'un membre substitut – comité des *ressources humaines*
7. Compte-rendu de la situation pour l'employé no. 2 de la municipalité de Kiamika
8. État de la situation de l'employé no. 32
9. Mandat notaire pour signature des servitudes Hydro-Québec
10. Lettre de remerciement aux pompiers - Halloween
11. Transfert d'un montant du budget de fonctionnement 2018 au compte d'investissement du site d'entreposage – cabanon chauffé
12. **REPORTÉ**- Déclarations des mises à jour des intérêts pécuniaires
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée.

2018-12-328

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 18 h 00.

ADOPTÉE

2018-12-329

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 3 et en reportant à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 le point 12.

ADOPTÉE

2018-12-330

4. MODIFICATION DE CLAUSES DU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE POUR 2019

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de clause pour les pauses repas des chauffeurs pendant la période du 1^{er} novembre au 15 avril, tel que présenté par le syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

Il est de plus résolu de faire modifier le titre de journalier-concierge pour le titre de, *concierge* pour le bâtiment du 25 rue Principale, Kiamika.

ADOPTÉE

2018-12-331

5. DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR BUDGET 2019

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que soit fixée au 17 décembre 2018 à 18 h 00, la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil.

ADOPTÉE

2018-12-332

6. NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT AU SEIN DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer la conseillère Madame Anne-Marie-Meyran en tant que membre substitut au comité des ressources humaines.

ADOPTÉE

2018-12-333

7. COMPTE-RENDU DE LA SITUATION POUR L'EMPLOYÉ NO. 2 DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis disciplinaires durant l'année 2018 ont été versés au dossier de l'employé no. 2 de la municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre qui a eu lieu le 13 novembre 2018 au bureau de la directrice générale, l'employé no. 2 a transgressé les règles du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et un avis disciplinaire lui a été envoyé par courrier recommandé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la suspension sans solde de l'employé no. 2 de la Municipalité de Kiamika pour une durée de 24 heures, soit l'équivalent de 3 jours de travail, et ce à partir du 21 décembre 2018.

ADOPTÉE

2018-12-334

8. ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NO. 32 DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 32 est en période d'essai selon les termes de la convention collective des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 32 est suspendu avec salaire en attente de la décision du conseil depuis le 21 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents de mettre fin définitivement au lien d'emploi, à compter du 03 décembre 2018, avec l'employé no. 32 de la municipalité de Kiamika considérant qu'il ne rencontre pas les exigences normales du poste.

ADOPTÉE

2018-12-335

9. MANDAT NOTAIRE POUR SIGNATURE DES SERVITUDES HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la description technique et plan de piquetage de Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres pour l'implantation

de la ligne hydro-électrique pour le développement résidentiel sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire notarié les servitudes de la description technique du plan minute no. 9363 préparé par Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à des demandes de soumissions à deux différents notaires de la région, et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette à signer pour et au nom de la municipalité de Kiamika les documents nécessaires.

ADOPTÉE

2018-12-336

10. LETTRE DE REMERCIEMENT AUX POMPIERS - HALLOWEEN

Il est proposé à l'unanimité des membres du conseil présents, d'envoyer une lettre de remerciement aux pompiers de Kiamika pour leurs implications bénévoles lors de la fête d'Halloween 2018.

ADOPTÉE

2018-12-337

11. TRANSFERT D'UN MONTANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 AU COMPTE D'INVESTISSEMENT DU SITE D'ENTREPOSAGE – CABANON CHAUFFÉ

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de transférer un montant de 4 500 \$ du compte no. 02-320-00-625 du budget de fonctionnement pour le transférer au compte d'investissement no. 03-961-00-726-10, *site d'entreposage*, pour l'achat d'un cabanon isolé de 10' x 12' et panneaux électriques de 30 ampères de la Scierie C. Meilleur et Fils.

ADOPTÉE

2018-12-338

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit levée. Il est 18h30.

Michel Dion, maire

Pascale Duquette sec.-trés./dir. générale

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Michel Dion, maire